

## ADHESION DES COLLECTIVITES NON AFFILIEES AU SOCLE COMMUN DE COMPETENCES – BILAN ADMINISTRATIF ET FINANCIER- ANNEE 2024

### DELIBERATION DEL-2025-03/n°06

Le jeudi 27 mars 2025 à 10h00, le Conseil d'Administration légalement convoqué le vendredi 14 mars 2025, s'est réuni dans la Salle des Associations de Corme-Ecluse, sur proposition du Président, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Alexandre GRENOT, Maire des Gonds.

COLLECTIVITÉS / ÉTABLISSEMENTS AFFILIÉS			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Alexandre GRENOT, Maire des GONDS Président	Présent	Isabelle BERTIN, Conseillère municipale de COURCON	
Marie-Danielle GIRAudeau, Maire de FONTAINES D'OZILLAC 1 <sup>ère</sup> Vice-Présidente	Présente	Laurent MORICHON, Maire de TESSON	
Laurent BOUILLÉ, Maire de SONNAC 2 <sup>ème</sup> Vice-Président	Présent	Françoise DURAND, Maire-Adjointe de BUSSAC-SUR-CHARENTE	Excusée
Sylvie MARCILLY, Conseillère municipale de FOURAS 3 <sup>ème</sup> Vice-Présidente	Présente	Denis ROUYER, Maire de LA GRIPPERIE-SAINT-SYMPHORIEN	
David BAUDON, Maire de LA JARRIE 4 <sup>ème</sup> Vice-Président	Présent	Joëlle BOULON, Maire d'ARCES-SUR-GIRONDE	
Ornella TACHE, Maire de PAILLÉ	Présente	Gérard BOUHIER, Maire de TAUGON	
Maud MAINGOT, Maire de SOUBRAN	Excusée – Pouvoir à M. CHATELIER		
Monique RIVIÈRE, Maire de SAINTE-RADEGONDE	Présente	Gilles GAY, Maire d'AIGREFEUILLE D'AUNIS	
Jean-Marie TONNEAU, Maire de BOUGNEAU	Présent	Marie BASCLE, Maire des MATHES	
Renée BONNEAU, Maire de SAINT-LOUP DE SAINTONGE	Présente	François VENDITTOZZI, Maire de VILLEDoux	
Julien MOUCHEBOEUF, Maire de MONTGUYON	Excusé – Pouvoir à M. GRENOT	Anne DRIBAUT, Maire-Adjointe de SAINT-AIGULIN	
Alisson CURTY, Maire de CIRÉ-D'AUNIS	Excusée	Olivier MARTIN, Maire de CORME-ECLUSE	Présent
René ESCLOUPIER, Maire d'AUMAGNE		Suzanne FAVREAU, Maire de SIECQ	
Catherine DESPREZ, Maire de SURGÈRES	Excusée – Pouvoir à Mme MARCILLY	Mikaël MOINET, Maire de NIEUL-LES-SAINTEs	
Jean-Michel CHATELIER, Maire de MEURSAC	Présent		
Annick THIBAUT, Maire-Adjointe de JONZAC	Présente	Patrick RAYTON, Maire de LA COUARDE-SUR-MER	
Alain FOUCHER, Maire de GRANDJEAN	Présent	Isabelle TARDY, Maire de CLION-SUR-SEUGNE	
Myriam DEBARGE, Maire-Adjointe de SAINT-JEAN-D'ANGELY		Didier ROBLIN, Maire d'YVES	
Simon VILLARD, Maire de SAINT-FROULT		Catherine LEJEUNE, Maire-Adjointe de SAINT-TROJAN-LES-BAINS	
Marie-Line CHEMINADE, Vice-Présidente de la CDA de Saintes	Excusée – Pouvoir à Mme GIRAudeau	Jean-Claude GODINEAU, Président de la CDC Vals de Saintonge	
Jean-Pierre SERVANT, Président de la CDC Aunis Atlantique	Excusé – Pouvoir à M. BAUDON	Corinne ETourneau, Présidente du SIPAR de Burie / Matha / Saint-Hilaire	
Lise MATTIAZZO, Conseillère communautaire de la CDC de Haute-Saintonge	Excusée	Gérard PONS, Président du Syndicat mixte du Port de Commerce de Rochefort / Tonnyay-Charente	

COLLECTIVITÉS / ÉTABLISSEMENTS NON AFFILIÉS ADHÉRENTS AU SOCLE COMMUN			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Laurent CHANTOURY, Conseiller municipal de SAINTES		Nadine DAVID, Maire-adjointe de ROYAN	
Marylise FLEURET-PAGNOUX, Conseillère municipale de LA ROCHELLE		Caroline CAMPODARVE-PUENTE, Maire-adjointe de ROCHEFORT	
Isabelle GIREAUD, Administratrice du CCAS de Rochefort	Excusée – Pouvoir à Mme RIVIÈRE	Laurence PADROSA, Administratrice du CCAS de Rochefort	
Denis MOALLIC, Administrateur du CCAS de Royan	Excusé – Pouvoir à Mme THIBAUT	Danièle CARLIER MIZRAHI, Administratrice du CCAS de La Rochelle	
Chantal GUIMBERTEAU, Conseillère départementale	Excusée		
Dominique GUÉGO, Conseiller départemental	Excusé – Pouvoir à M. TONNEAU		

\* Assistait à la réunion en visioconférence

\*\* Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Mme Marie-Danielle GIRAudeau assurait les fonctions de Secrétaire de séance.

MEMBRES EN EXERCICE :	28
MEMBRES PRESENTS :	13
NOMBRE DE POUVOIRS :	08
NOMBRE DE VOTANTS :	21

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

M. Sylvain POULARD, Payeur départemental  
 Mme Nathalie PARLANT, Directrice du CDG17  
 Mme Corinne LARRÈRE, Assistante de Direction du CDG17  
 M. Adrien DUBOIS, Responsable Pôle Ressources du CDG17

## ADHESION DES COLLECTIVITES NON AFFILIEES AU SOCLE COMMUN DE COMPETENCES – BILAN ADMINISTRATIF ET FINANCIER- ANNEE 2024

### DELIBERATION DEL-2025-03/n°06

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Rappelant que dans le cadre du socle commun, les cinq missions proposées aux collectivités non affiliées sont :

- **Secrétariat du conseil médical,**
- **Assistance juridique statutaire et fonction de référent déontologue,**
- **Assistance à la fiabilisation des comptes individuels de retraite (CIR),**
- **Assistance au recrutement et accompagnement individuel à la mobilité des agents hors de la collectivité d'origine,**
- **Désignation d'un référent laïcité.**

Que les onze collectivités adhérentes versent une contribution fixée à 0,15% de leur masse salariale, dans la limite du coût réel des missions exercées ;

Précisant que le coût réel calculé est fonction des différentes demandes et dossiers reçus :

Collectivité	Assistance au recrutement accompagnement individuel de la mobilité		Assistance juridique statutaire (en minutes)	Conseil médical (nombre de dossiers)
	Assistance sur des dossiers spécifiques (en minutes)	Nombre d'opérations sur le site Emploi Territorial		
Ville de La Rochelle	0	147	1.660	135
Ville de Saintes	0	79	1.820	40
Conseil départemental	50	391	2.845	178
Ville de Rochefort	0	146	765	59
CCAS de La Rochelle	50	39	513	39
CDA de La Rochelle	430	221	710	43
CCAS de Saintes	0	19	390	20
SDIS 17	0	47	1.380	58
Ville de Royan	0	61	280	24
CCAS de Royan	0	1	100	16
CCAS de Rochefort	0	3	70	9
<b>Total</b>	<b>530</b>	<b>1.154</b>	<b>10.533</b>	<b>621</b>

**DEL-2025-03/n°06**

Que la comparaison entre les cotisations perçues et le coût réel des missions assurées pour le compte des collectivités adhérant au socle commun est représentée comme suit :

Collectivité	Coût réel des missions	Contributions 2024	Solde
Ville de La Rochelle	28.259,12 €	53.832,00 €	<b>25.572,88 €</b>
Ville de Saintes	9.934,45 €	14.712,00 €	<b>4.777,55 €</b>
Conseil départemental	40.019,96 €	103.464,00 €	<b>63.444,04 €</b>
Ville de Rochefort	13.231,36 €	14.172,00 €	<b>940,64 €</b>
CCAS de La Rochelle	8.189,91 €	18.540,00 €	<b>10.350,09 €</b>
CDA de La Rochelle	11.690,81 €	38.268,00 €	<b>26.577,19 €</b>
CCAS de Saintes	4.270,63 €	6.564,00 €	<b>2.293,37 €</b>
SDIS 17	12.701,87 €	24.312,00 €	<b>11.610,13 €</b>
Ville de Royan	5.357,03 €	15.312,00 €	<b>9.954,97 €</b>
CCAS de Royan	3.072,55 €	2.928,00 €	<b>- 144,55 €</b>
CCAS de Rochefort	1.760,34 €	1.968,00 €	<b>207,66 €</b>
<b>Total</b>	<b>138.488,03 €</b>	<b>294.072,00 €</b>	<b>155.583,97 €</b>
<b>A rembourser</b>			<b>155.728,52 €</b>

Considérant que compte tenu de l'appel prévisionnel effectué en 2024, le montant total des cotisations versées s'élève à **294.072,00 €** au titre de l'année 2024 ; que le coût réel des missions s'élève à **138.488,03 €** ; qu'ainsi, le Centre de Gestion sera amené à reverser **155.728,52 €** ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- Approuve le bilan administratif et financier pour l'année 2024.

**Rapport n°06**

**Délibéré le 27 mars 2025**

Fait à La Rochelle, le 27 mars 2025.

**Le Président**  
**Alexandre GRENOT**

